

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Enquête publique sur la révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Pougny

Par arrêté en date du 27 juillet 2015, le président de la Communauté de Communes du Pays de Gex a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Pougny.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Didier ALLAMANNO en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard PAVIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pougny et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Gex à Gex durant 34 jours, entre le 26/08/2015 et le 28/09/2015 aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette enquête publique est menée simultanément à celle portant sur l'élaboration du zonage de l'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pougny. Le dossier d'enquête publique comprenant une notice de présentation et les éléments du dossier de révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de Pougny est consultable à la mairie de Pougny et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Gex à Gex aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre d'enquête publique est ouvert à la mairie de Pougny et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Gex à Gex afin de recueillir les observations du public.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Pougny le samedi 5 septembre 2015 de 8h30 à 10h30 et le lundi 28 septembre 2015 de 15 heures à 17 heures. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Gex à Gex, le vendredi 18 septembre de 10 heures à 12 heures. Les observations peuvent également être transmises par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, la Mairie de Pougny, au 46 rue de la mairie 01 550 POUIGNY, durant toute la durée de l'enquête.

Cet avis est affiché à la mairie de Pougny et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Gex à Gex et peut être consulté, ainsi que le dossier d'enquête publique, sur les sites internet de la Communauté de Communes (www.ccp.g.fr) et de la mairie de Pougny (www.pougny01.com).

La révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de Pougny n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, l'approbation de la révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de Pougny sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Pougny et au siège de la CCPG, dès qu'ils seront transmis, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le président,